

SÉANCE DU
17 DECEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Adhésion de la Ville à
l'Observatoire des Achats
Responsables (ObsAR)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 décembre 2020
par voie d'affichages
notifié et
transmis en sous-préfecture
le 18 décembre 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 décembre 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD
Madame AGUNET à Madame PEUGNET
Monsieur FOUCHET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame SLEMPKES à Madame de JACQUELOT
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

N° DE DOSSIER : 20 G 24

OBJET : ADHESION DE LA VILLE A L'OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES (ObsAR)

RAPPORTEUR : Madame NICOLAS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'ObsAR est une association loi 1901 créée en 2010 par des professionnels soucieux de diffuser les bonnes pratiques en matière d'achats responsables. Un espace de réflexion, d'échanges et de partage.

A ce jour, près d'une centaine d'organismes publics et privés sont adhérents à l'ObsAR et contribuent par leur engagement au sein de l'association à promouvoir les achats responsables, améliorer les relations entre les parties prenantes, créer des référentiels et des outils partagés en cohérence avec la normalisation française et internationale en matière d'achat responsable.

Souhaitant affirmer la commande publique comme un acteur de l'action publique autour des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, la Ville s'engagera en 2021 dans l'élaboration d'un schéma de promotion des achats sociologiquement et écologiquement responsables afin de pérenniser les bonnes pratiques aujourd'hui mises en place en fixant des orientations fortes dans un document structurant.

L'ObsAR constituerait un relais précieux pour mettre en œuvre ces ambitions. Il permettrait aux acheteurs de la Ville de Saint-Germain-en-Laye de capitaliser les bonnes pratiques en matière d'achat responsable à travers la participation à des groupes de travail, études ou communications pilotés par l'ObsAR, de bénéficier de travaux et ressources documentaires et de développer un réseau d'organismes privés ou publics engagés en faveur des achats responsables. L'adhésion à l'ObsAR permettrait également un meilleur rayonnement des politiques et pratiques de notre collectivité en matière d'achats responsables.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'observatoire des achats responsables à compter du 1^{er} janvier 2021 et de prendre tous actes relatifs à cette adhésion ainsi qu'à son renouvellement et de voter le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 450 € HT.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

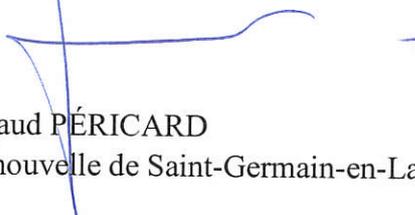
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'observatoire des achats responsables à compter du 1^{er} janvier 2021 et à prendre tous actes relatifs à cette adhésion ainsi qu'à son renouvellement et vote le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 450 € HT.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye